

RAPPORT N°11

.....

APPROBATION DES STATUTS DE L'EPAGE LOIRE-LIGNON

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez souhaite adhérer au futur EPAGE Loire Lignon, porté par le Syndicat Inter Communal d'Aménagement de la Loire et ses Affluents, à compter du 01/01/20.

Monsieur le Président expose que le comité syndical du syndicat a adopté de nouveaux statuts lors de la séance du 29 Novembre 2019. Il explique que Communauté de communes Ambert Livradois Forez doit se prononcer sur les statuts de l'EPAGE Loire Lignon, annexés en pièce jointe.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé

- d'émettre un avis favorable à l'adoption des statuts de l'EPAGE Loire Lignon ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.